

215C1165
FR0010146092-OP021-RO06

31 juillet 2015

- Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

LEGUIDE.COM

(Alternext)

- 1 - Le 31 juillet 2015, Natixis, agissant pour le compte de la société Lagardère Active, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société LEGUIDE.COM, en application des articles 236-3 et 237-1 du règlement général.

A ce jour, la société Lagardère Active détient 3 488 840 actions LEGUIDE.COM représentant 6 906 954 droits de vote, soit 96,01% du capital et 97,70% des droits de vote de cette société¹.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **32,50 €** la totalité des actions LEGUIDE.COM existantes² composant le capital de la société et non détenues par lui, soit à ce jour 143 261 actions représentant 160 856 droits de vote, soit 3,94% du capital et 2,27% des droits de vote de cette société. En outre, 5 135 actions susceptibles d'être émises par exercice de BSPCE et cédées sont aussi visées.

Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs étant précisé que l'indemnisation versée dans le cadre du retrait obligatoire est nette de tout frais.

L'initiateur a demandé à l'Autorité des marchés financiers de procéder au retrait obligatoire dès la clôture de l'offre publique de retrait quel qu'en soit le résultat.

Le cabinet Ledouble, représenté par Mme Agnès Piniot, a été mandaté par la société LEGUIDE.COM comme expert indépendant sur le fondement de l'article 261-1 II du règlement général.

Il est précisé qu'à l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information conjointe de l'initiateur et de la société LEGUIDE.COM a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général.

- 2 - La suspension de la cotation des actions LEGUIDE.COM est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Sur la base d'un capital composé de 3 633 794 actions représentant 7 069 503 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² A l'exclusion de 1 693 actions autodétenues par la société qui ne seront pas apportées à l'offre, et des actions gratuites (soit au total 28 560 actions) pour autant que leurs détenteurs aient conclu un engagement de liquidité avec l'initiateur. Les BSPCE, les BSA 2012 (11 400 BSA) et les BSA 2013 (8 950 BSA), non cotés et non cessibles, ne sont pas visés. Les BSA sont couverts par un mécanisme de liquidité.